



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 23
- Pouvoirs : 3
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : 3

L'an deux mil vingt-deux, le 26 septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 19 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Pachottes à Simandres, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marenes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto POLONI, Patrice LAVERLOCHERE, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Communay)
Mme Cécile SUBRA (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Maryse MERARD (Chaponnay)
Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)

Excusé(e)s :

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon)

Absent(e)s non excusé(e)s :

M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône)
M. Denis CATHEBRAS (Sérézín du Rhône)
Mme Justine BONNARD (Ternay)

N°2022-89-7.5.4
26/09/2022

**Modification de la commission Permanente Intercommunale,
« Communication, événementiel, tourisme » – Modification de la
délibération n°2022-07 du 28 février 2022**

Pierre BALLELIO, Président rappelle à l'assemblée que :

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-22, L5211-1, L5211-40-1 du CGCT ;
Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1^{er} septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
Vu la délibération n° 2020-105 du conseil communautaire du 14 septembre 2020 créant 10 commissions thématiques au sein de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et ouvrant les commissions aux conseillers municipaux des communes de rattachement ;
Vu la délibération n° 2020-106 du conseil communautaire en date du 14 septembre 2020 désignant les membres des commissions permanentes intercommunales de la CCPO, composées de deux élus titulaires par commune membre en respectant l'expression pluraliste des élus de l'assemblée communautaire ;

Vu la délibération n° 2021-02 du conseil communautaire en date du 21 janvier 2021 modifiant les membres de la commission permanente intercommunale « Communication, événementiel, tourisme » ;
Vu la délibération n° 2022-07 du conseil communautaire en date du 28 février 2022 modifiant les membres de la commission permanente intercommunale « Communication, événementiel, tourisme » ;
Vu le bureau communautaire du 12 septembre 2022 ;

Considérant le courrier de démission du 26 avril 2022 de Madame Karine MICHALLON du conseil municipal de la commune de Simandres ;

Considérant qu'ainsi elle n'est plus membre de la commission « Communication, événementiel, tourisme » de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Considérant qu'il convient de remplacer Madame Karine MICHALLON au sein de cette commission ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **REMPLE** au sein de la commission « Communication, événementiel, tourisme » Madame Karine MICHALLON par Madame Clotilde GERARDIN ;
- **DIT** que cette commission est désormais composée des membres suivants :

CHAPONNAY	COMMUNAY	MARENNES	St SYMPHORIEN D'OZON
Maryse MERARD	Sophie BIBOLLET-JUSTE	Gérald COSTE	Valérie SPYCKERELLE
Carole DREVON	Isabelle PIERROT	Bruno FURNION	Geneviève GLEYNAT

SEREZIN DU RHONE	SIMANDRES	TERNAY
Gaël CHEVAILLER	Clotilde GERARDIN	Marie-Thérèse RIVIERE-PROST
Annick TARTERET	Anne-Sophie VERDIEL	Monique LECERF

Télétransmise en Préfecture le **29 SEP. 2022**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **29 SEP. 2022**

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président

